

EN MANCHETTES

LA MUNICIPALITÉ RECRUTE PRÉSENTEMENT !!

- ⇒ Tu aimerais faire partie du Service d'incendie de Saint-Narcisse?
- ⇒ Tu cherches un emploi saisonnier, à temps partiel, pour la période estivale?
- ⇒ Tu aimerais te joindre à une équipe dynamique?

Information page 3

AVIS PUBLIC

La séance ordinaire prévue lundi le 2 août 2021 est reportée...

Information page 5

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

- ⇒ Votre domicile n'est pas situé dans la municipalité ou dans la MRC ?
- ⇒ Tu aimerais faire partie du personnel électoral de l'élection municipale ?

Information pages 10 et 11

<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>

DU NOUVEAU À L'AGORA !!

Le comité culturel et le comité du Noël des enfants vous offrent du cinéma en plein air !

Information page 14



Passer au vert (ENFIN !!!!!)

Au moment d'écrire ces lignes, nous venons à peine de passer en zone verte au niveau sociosanitaire. Nous retrouvons peu à peu cette liberté qui nous est si chère; ces instants passés entre amis ou en famille, les sorties au restaurant, les festivals, les spectacles. La participation aux opérations de vaccination contribue très certainement à cette relâche des mesures sanitaires. Après le palier vert viendra le palier blanc, lequel proposera des assouplissements additionnels aux restrictions que nous connaissons.

D'ici-là, nous devons tout de même respecter certaines consignes en lien avec les opérations municipales. Ainsi, les camps de jour pourront se dérouler de façon plus souple; toutefois, certaines mesures devront être appliquées quant au nombre de participants, à la nature des activités vécues. Malgré ces restrictions, l'équipe des animatrices a travaillé très fort pour faire vivre un été exceptionnel à nos enfants. Nous souhaitons vraiment que les enfants termineront l'été, la tête pleine de beaux souvenirs. Merci aux parents aussi de respecter les consignes mises en place par les responsables du camp de jour. Votre collaboration s'avère un outil essentiel pour le bon déroulement des activités.

Un été animé à l'AGORA grâce à de nombreux partenaires

Ça commence bientôt ! L'été sera animé sur la scène de l'Agora. Consultez la programmation des spectacles qui se déploieront à compter du 30 juin prochain, pour une 15^{ème} année déjà ! Du folklore, de la country, du rock 'n roll, de la chanson francophone, du rock et du répertoire chansonnier viendront très certainement vous faire passer une belle soirée.

En nouveauté cette année, en collaboration avec le comité du Noël des enfants, nous vous présenterons 4 soirées de cinéma en plein air. Au programme : des films d'animation et des films pour enfants qui seront projetés sur grand écran. Popcorn, cornets de bonbons, rafraîchissements seront offerts sur place. Tous les profits et les pourboires serviront au financement et à l'organisation du Noël des enfants.

Il ne faut pas passer sous silence le Marché champêtre qui sera de retour pour nous faire découvrir plein d'artisans et de marchands de la région et plein de produits qu'on prend plaisir à découvrir !

Toute cette programmation est rendue possible grâce à la participation financière de plusieurs partenaires qui nous permettent de vous offrir des spectacles de grande qualité. Au nom des citoyens, je tiens à remercier ces généreux partenaires financiers. Votre participation fait toute une différence et nous permet d'offrir à l'ensemble de la population de Saint-Narcisse et des environs, un milieu vivant et dynamique !

Élections municipales en vue !

Cet automne, le Québec municipal sera en élections. Notre municipalité ne fera pas exception. L'engagement au sein d'un conseil municipal n'a rien de glorieux ou de prestigieux. Cet engagement demande de la disponibilité, du dialogue, de l'ouverture, de la vision et du sens critique. Je veux profiter de cette page pour remercier les membres actuels du conseil municipal qui m'accompagnent depuis les dernières années. De belles (et parfois longues) discussions, toujours en ayant en tête de prendre les meilleures décisions au profit des citoyens. Je crois humblement que nous avons bien fait, lorsque je regarde le bilan réalisé à ce jour. Notre municipalité est en bonne santé financière. Plus encore, les infrastructures continuent de s'améliorer, tant au niveau de l'aqueduc, de l'assainissement ou de la voirie. Il nous reste encore du chemin à parcourir mais nous sommes sur une bonne voie.

Au plaisir de vous retrouver cet été lors de nos activités !

Guy Veillette, maire

Votre conseil municipal

Guy Veillette, maire	
Daniel Bédard, siège # 1	Nathalie Jacob, siège # 2
Michel Larivière, siège # 3	Jocelyn Cossette, siège # 4
Vacant, siège # 5	Gilles Gauthier, siège # 6

JOURNALIER / CHAUFFEUR

Sous la supervision du contremaître, le titulaire du poste accomplit les tâches suivantes:

Responsabilités

- ⇒ Exécuter les travaux reliés au réseau d'aqueduc, réseau routier (voirie, déneigement), réseau d'égout (pluvial sanitaire et unitaire) et à la signalisation routière;
- ⇒ Effectuer l'inspection générale des équipements, véhicules et outils;
- ⇒ Voir à compléter les rapports requis par le programme d'entretien préventif de la machinerie et les rapports d'accident et d'incident lorsque requis;
- ⇒ Effectuer une diversité de tâches manuelles de nature diverse liées aux équipements, terrains et bâtiments de la municipalité.

Exigences requises

- ⇒ Posséder un diplôme d'études secondaires ou une expérience équivalente;
- ⇒ Posséder une carte de sécurité sur les chantiers de construction;
- ⇒ Connaissances en mécanique, de base d'un réseau d'aqueduc et de la sécurité routière;
- ⇒ Connaissances de base en menuiserie, de la soudure à l'étain et de la plomberie;
- ⇒ Posséder un permis de conduire valide pour la classe 3.

Conditions de travail

- ⇒ Salaire selon l'échelle salariale en vigueur;
- ⇒ Horaire variable pour un total d'environ 1 000 heures/année;
- ⇒ Disponible immédiatement.

Pour postuler

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'attention de M. Stéphane Bourassa : s.bourassa@saint-narcisse.com

POMPIERS VOLONTAIRES RECHERCHÉS !

Le Service d'incendie de Saint-Narcisse est toujours à la recherche de nouveaux membres pour intégrer la brigade d'incendie. Il s'agit d'un service important qui assure la sécurité de nos concitoyens. Une formation « Pompier 1 » est nécessaire pour ce poste. Cependant, si vous avez de l'intérêt pour le Service d'incendie sans pour autant avoir la formation, vous pourriez bénéficier d'une opportunité que nous souhaitons vous proposer.



Ainsi, afin de favoriser le recrutement de nouveaux membres et leur formation au cours de Pompier 1, le Conseil municipal offre de défrayer, non seulement le coût de la formation, mais vous rémunérera au taux de 15.61 \$ (salaire offert pour les pratiques) pour tout le temps de la formation (300 heures). À noter que la formation Pompier 1 peut être suivie à distance, à votre rythme et que vous avez un maximum de 24 mois pour la compléter. La seule condition rattachée à cette offre est que le Conseil vous versera sous forme de bonus de participation, un montant équivalant à 50 % des heures réalisées sur confirmation de votre participation au Service d'incendie (engagement à participer pendant 2 ans au sein du Service d'incendie). Quelle belle façon de se former et de servir la communauté ! Y a-t-il 3 ou 4 amies qui ont le goût de se lancer dans l'aventure ? L'offre est faite autant aux femmes qu'aux hommes!

Pour postuler : Faites parvenir votre curriculum vitae à l'attention de monsieur **Guy Gervais** : municipalite@saint-narcisse.com

RAPPEL- FEUX À CIEL OUVERT



Savez-vous qu'en vertu de l'article 12.1 du règlement 2013-09-496 relatif à la prévention incendie et ses amendements, il est strictement interdit à toute personne d'allumer ou permettre que soit allumé un feu à ciel ouvert, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation à cet effet, émis par l'autorité compétente.

L'autorité compétente peut accorder une telle autorisation lorsque le feu prévu ne constitue pas un risque pour la sécurité publique, en considérant les éléments suivants :

- les caractéristiques physiques du lieu;
- les combustibles utilisés, les dimensions du feu et les espaces de dégagement;
- les conditions climatiques prévisibles;
- la capacité du requérant à contrôler le feu qu'il entend allumer et la disponibilité d'équipements et de personnes pour l'extinction du feu en cas d'urgence.

Savez-vous aussi que tout contribuable qui déroge et allume un feu sans permis, nécessitant l'intervention des pompiers, sera responsable des dommages et des coûts encourus pour l'intervention du service contre les incendies.



Les coûts seront facturés à la personne responsable selon les taux en vigueur et déterminés par le conseil.

Pour obtenir un certificat d'autorisation, communiquez avec Guy Gervais, directeur du Service d'incendie, au (819) 699-1756 du lundi au vendredi en 8 h 30 et 16 h.

Une personne avertie en vaut deux! Bon été!

PERMIS, CERTIFICAT ET DÉCLARATION DE TRAVAUX

Vous avez besoin d'un permis ou de renseignements concernant des travaux de construction ou rénovation?

Vous désirez des informations en matière d'urbanisme et environnement?

Communiquez avec l'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement, monsieur Sébastien Blanchette. Il se fera un plaisir de vous aider.

Vous pouvez le joindre au bureau municipal le lundi, le mardi et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h.

Pour le rejoindre : Téléphone : **418-328-8645 poste 2224**

Courriel : inspecteur@saint-narcisse.com

Il est préférable de prendre rendez-vous afin de vous éviter un déplacement inutile.



MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



SE RÉALISER. ENSEMBLE.

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

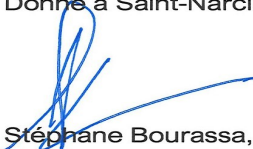
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, avis est donné que le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2021 est modifié comme suit :

La séance ordinaire prévue lundi le **2** août 2021 est **reportée** au lundi le **16** août 2021 à 19 h 30.

Cette séance se tiendra devant public à la salle du conseil à l'Étab.

Donné à Saint-Narcisse, ce 15^e jour du mois de juin 2021.



Stéphane Bourassa,
Directeur général



Tournée des inspections



Les inspecteurs de la Fédération québécoise des Municipalités, Marco Brunet et Mario Brisebois en collaboration avec le Service d'évaluation de la MRC des Chenaux, seront sur notre territoire. Certaines propriétés seront inspectées afin de mettre les dossiers de la MRC à jour. Noter qu'ils peuvent passer en semaine ainsi que le samedi.

Pour plus de renseignements
Courriel : inspecteur@saint-narcisse.com
Tél. : 418-328-8647 poste 2224

Saviez-vous que le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens **oblige le propriétaire ou le gardien** d'un chien à l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.



Pour enregistrer votre chien, vous devez compléter et retourner le formulaire que vous pouvez vous procurer en vous présentant au bureau de la municipalité ou en communiquant avec nous par courriel à : municipalite@saint-narcisse.com ou par téléphone au 418-328-8645 #2221.

Vous pouvez également procéder à l'inscription de votre chien sur le site Web à l'onglet « [Info/Citoyen/formulaire-enregistrement-chien](#) ». Des frais de 15 \$ annuellement sont exigés.

<https://www.saint-narcisse.com/info-citoyen/formulaire-enregistrement-chien/>



Ventes de garage

Avec les nouvelles mesures de déconfinement du gouvernement, il est désormais possible de tenir une vente de garage en zone jaune et verte tout en respectant les mesures de distanciation sociale.

Il est possible de tenir une vente de garage pour une durée maximale de 3 jours consécutifs, et ce, 2 fois entre le 1^{er} mai et le 30 octobre.

L'étalage des biens à vendre doit respecter une distance de 1 mètre de la ligne avant de lot. De plus, l'étalage ne doit pas obstruer la voie publique ni nuire à la visibilité des automobilistes ni des piétons.

Attention—Les toilettes ne sont pas des poubelles

En cette période de pandémie dont l'usage des lingettes à usage unique est fortement en hausse, il est important, même si la plupart des fabricants mentionnent qu'elles sont jetables aux toilettes, de les jeter à la poubelle.

Ces lingettes ne se désintègrent pas ou que partiellement, ce qui obstrue les égouts municipaux.



Entretien des terrains



Tout terrain doit être maintenu en état de propreté. Le terrain doit toujours être libre de broussailles, de branches, de mauvaises herbes, de déchets, vieux meubles, carcasses d'auto, bidons, vieux matériaux de construction et tous autres rebuts ou matières inflammables ou nauséabondes.

Dans toutes les zones résidentielles, seul l'entreposage du bois de chauffage, de matériaux de construction, d'une roulotte, d'un véhicule récréatif, d'une embarcation nautique ou d'une remorque est permis sur les terrains, et ce, aux conditions suivantes :

- ⇒ Tout entreposage doit se situer dans les cours arrières, et ce, à 1,5 mètre des lignes de lot.
- ⇒ L'entreposage du bois de chauffage est limité à 7 cordes de bois organisées de 4X4X8 pieds.
- ⇒ Les roulottes et les véhicules récréatifs peuvent être entreposés pour des périodes maximales de 12 mois consécutifs et ne peuvent pas être utilisés comme hébergement en dehors des terrains prévus à cet effet.
- ⇒ Les matériaux de construction peuvent être entreposés seulement lorsqu'il y a des travaux de construction sur le terrain en question.



Bruit



À l'intérieur du périmètre urbain, il est prohibé le fait d'utiliser entre 21 h et 7 h, du lundi ou vendredi ou de 17 h à 8 h la fin de semaine, tout équipement et outillage fonctionnant à l'aide d'un moteur à explosion causant du bruit dont notamment une tondeuse à gazon, un coupe-herbe, une scie à chaîne, une débroussailleuse, un moteur hors-bord ou une génératrice.

Il est aussi interdit à toute personne de troubler la paix et la tranquillité du public en faisant jouer tout appareil ou instrument producteur de sons, dans un endroit public ou sur une propriété privée, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment. À moins d'une indication contraire explicitement indiquée sur le certificat d'autorisation de la Municipalité, aucun bruit produit par la présentation de l'œuvre musicale, instrumentale ou vocale ou de spectacle ne peut l'être entre 23h et 7h de façon à constituer une nuisance.





Jouer avec un cerf-volant



Pour les enfants, faire voler un cerf-volant est toujours excitant et ils peuvent facilement oublier les fils électriques qui se trouvent à proximité de leur espace de jeu. Demandez-leur d'être attentif à la présence de fils électriques et de se tenir loin. La corde d'un cerf-volant qui touche les fils électriques peut facilement conduire l'électricité. De plus, si le sol est mouillé, c'est un risque de choc électrique grave. Il est toujours plus prudent d'utiliser un cerf-volant dans un endroit où il n'y a pas de fils électriques à proximité.

Nettoyer des gouttières

Pour nettoyer des gouttières, il faut utiliser une longue perche ou monter dans une échelle. Pour votre sécurité, choisissez une perche ou une échelle faite d'un matériau non conducteur, idéalement en fibre de verre (le bois est aussi acceptable). Au moment d'effectuer les travaux, vérifiez s'il y a des fils électriques à proximité du lieu des travaux et surtout, surveillez la partie supérieure de la perche ou de l'échelle et l'extrémité de tout outil pour éviter qu'ils ne touchent aux fils. Utilisez de préférence des outils non conducteurs et gardez toujours une distance sécuritaire de trois mètres des fils électriques d'Hydro Québec.



Nettoyer une piscine avec une perche



Même si les fils du branchement à la maison sont isolés par une gaine en plastique, celle-ci peut être abîmée; le danger de choc électrique est toujours présent. Il est quand même important, avant de vous servir d'une perche, de repérer les fils électriques pour éviter un choc électrique grave.

Si vous achetez une perche pour nettoyer la piscine, préférez les modèles en fibre de verre plutôt que ceux en aluminium. En effet, l'aluminium est un excellent conducteur d'électricité, alors que la fibre de verre est plus isolante.

Construire une cabane dans un arbre

Tous les enfants rêvent d'une maison dans un arbre. Mais avant d'en construire une, choisissez un arbre loin des fils électriques. Assurez-vous également qu'il n'y a pas de fils qui traversent l'arbre. En particulier, penser au fait qu'au fil des saisons, les branches vont grandir et qu'elles ne doivent jamais atteindre les fils électriques. Les enfants pourront ainsi grimper dans l'arbre en toute sécurité, et jouer dans leur cabane sans risquer un choc électrique grave.



Élaguer ou abattre un arbre



Élaguer ou abattre un arbre, c'est plus dangereux que vous pensez. Il est très important, avant même de monter dans un arbre au moyen d'une échelle, de repérer visuellement s'il y a des fils électriques à proximité. La distance sécuritaire à laquelle vous devez travailler peut varier en fonction du type d'élagage ou encore de la taille de l'arbre à abattre. Si vous et les autres personnes présentes ne gardez pas vos distances ou n'évaluez pas bien le risque que présente la chute des branches élaguées, il y a un risque réel que quelqu'un soit blessé ou même électrisé par une branche qui entre en contact avec les fils.

Choisir le bon arbre...et le bon endroit pour le planter

L'importance de choisir la bonne essence d'arbre ou d'arbuste

- Recherchez un arbre ou arbuste selon des caractéristiques précises (exposition à la lumière, zone de rusticité, hauteur à maturité, etc.).
- Prenez connaissance de la distance de plantation sécuritaire à respecter en présence de fils de moyenne tension.
- Trouvez facilement la plante qui convient à vos besoins. Notre répertoire compte plus de 1 400 espèces et variétés de plantes du Québec.



Consulter l'outil d'Hydro Québec :

<https://arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes>

Quelques conseils pour profiter des plans d'eau en toute sécurité



En tout temps, pour leur sécurité, les citoyens sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau ou qu'ils se trouvent aux abords des lacs, rivières et autres plans d'eau. De plus, ils sont invités à suivre les consignes de sécurité suivantes:

- Ayez l'équipement obligatoire à bord de votre embarcation et vérifiez-en l'état avant votre départ;
- Portez un gilet de sauvetage en bon état et de taille adéquate en tout temps;
- Ayez un moyen de télécommunication à bord (cellulaire, radio maritime VHF, etc.);
- Prévoyez votre itinéraire et consultez la météo avant de partir; ayez avec vous une carte des plans d'eau;
- Informez quelqu'un de votre plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation, personnes à bord, etc.);
- Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie; méfiez-vous de l'immersion en eau froide.

Également, la consommation d'alcool réduit la vitesse de réaction et la capacité de jugement d'un conducteur d'une embarcation nautique. C'est pourquoi les policiers invitent les plaisanciers à ne pas consommer d'alcool lors de leurs sorties sur les différents plans d'eau. Rappelons que même s'il est permis de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation au Québec, conduire avec la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue est une infraction criminelle.



Le service 211 est maintenant disponible partout au Québec

Le 211, un service gratuit par téléphone, clavardage et sur le Web, d'information et de référence gratuite et confidentielle qui dirige les gens vers les services essentiels de santé et les services sociaux, qu'ils soient communautaires ou gouvernementaux, partout au Québec.

Service téléphonique : du lundi au vendredi de 8 h à 19 h, ainsi que les samedis et dimanches de 8 h à 15 h 30.

Pour en savoir plus, consultez le 211quebecregions.ca

SAINT-NARCISSE

Élections générales municipales
du 7 novembre 2021

VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ OU DANS LA MRC ?

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité ou dans la MRC depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et être de citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale, à la liste électorale de la MRC ou à la liste référendaire.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE

Le formulaire à remplir varie selon la personne qui fait la demande* :

- La ou le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise doit remplir le formulaire SMR-9.2;
- Les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner une seule personne, parmi eux, qui sera inscrite sur la liste. Pour ce faire, ils doivent remplir le formulaire SMR-9.1.

Le formulaire rempli doit être transmis à l'adresse indiquée plus bas.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

*Pour que la demande soit valide pour l'élection de 2021, la municipalité doit la recevoir au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Le président d'élection précisera cette date au cours des prochains mois.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

STÉPHANE		BOURASSA	
Prénom		Nom	
Adresse postale		SAINT-NARCISSE (QC)	
353, RUE NOTRE-DAME		G0X	2Y0
Numéro et nom de voie		Municipalité	
App.		Code postal	
418	328	8645	2227
Numéro de téléphone		Poste	

SM-8-VF (20-12)

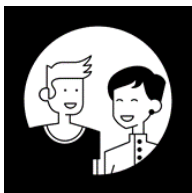
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 55.2

PERSONNEL ÉLECTORAL

Vous souhaitez faire partie du personnel électoral de l'élection municipale du 7 novembre 2021? Pour ce faire, communiquez avec nous pour ajouter votre nom à notre banque de noms, et ce, même si vous avez déjà travaillé lors d'élections antérieures.

En raison de la complexité qu'amènent les mesures sanitaires liées à la COVID-19, nous communiquerons avec les personnes intéressées de façon électronique uniquement. Il est donc nécessaire de nous donner votre adresse de messagerie électronique.

NOUVEAU RÉSIDENT — JE VOTE



Vous êtes nouvellement installé dans notre belle municipalité? Nous en profitons pour vous souhaiter la bienvenue. Visitez notre site Web au www.saint-narcisse.com pour en connaître plus sur votre nouvel environnement et aimez notre page Facebook.

Un petit rappel : n'oubliez pas d'effectuer votre changement d'adresse auprès des gouvernements provincial et fédéral, cela vous assurera de retrouver votre nom sur la liste électorale pour les élections de novembre prochain.

Vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale en allant sur la page d'élections Québec au <https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/verifier.php>.

CE QU'IL FAUT APPORTER POUR POUVOIR VOTER

Vous **devez** avoir l'une de ces pièces d'identité en main :

- Permis de conduire du Québec
- Carte d'assurance maladie du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Autochtones
- Carte d'identité des Forces canadiennes

Si vous ne pouvez pas présenter l'un de ces documents, les membres du personnel électoral vous dirigeront vers la table de vérification de l'identité des électeurs.

<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>





Ouvert tous les mercredis
De 10 h à 12 h, 14 h à 16 h et de 18 h à 20 h

Merci à tous les enfants et aux parents qui ont accompagné ceux-ci afin de les inscrire au Club de lecture d'été TD. Les enfants pourront ainsi profiter jusqu'à la fête du Travail d'une série d'activités proposées en ligne ou à notre bibliothèque. Il sera encore possible d'inscrire vos enfants, **mais cette fois-ci en ligne**, au lien suivant : **clubdelecturetd.ca** et en sélectionnant en haut à droite sur la page, 'Ouvrir une session'. L'application vous donnera un propre code d'accès internet pour votre enfant; il ne restera qu'à choisir avec celui-ci un surnom afin d'être inscrit au Club. On veut vous rappeler que **le Club est complètement gratuit, bilingue et il s'adresse aux enfants (0 à 12 ans) quels que soient leurs goûts et leurs aptitudes!**



Le **Club** de lecture nous offre également cet été, un **Sentier des contes** qui mettra en vedette un **conte jeunesse** 'Les hauts et les bas d'Amanda'. Les enfants et leurs familles pourront ainsi lire au cours de l'été, une histoire en plein air, page par page (sur panneau grand format) tout le long d'un trajet. Pour plus d'information sur l'accès au Sentier à l'extérieur et autres activités, suivre la page Facebook de la Municipalité dans leur onglet Publications.

Veuillez prendre note que la bibliothèque sera fermée pour la période des vacances du 12 juillet au 30 juillet inclusivement (3 semaines). D'ici là, il y aura encore 3 mercredis durant lesquels notre biblio sera ouverte. Profitez de ces moments, afin de venir choisir vos livres ou documents préférés! (Vous avez droit à un maximum de 10 livres.)

En mon nom personnel et au nom de toute l'équipe des bénévoles (Nancy Beaudoin, Cécile Desormeaux, Louise Tessier, Lise Brouillette, Catherine Bourget et notre nouvelle bénévole, Lucille Dauphinais), nous voulons remercier chacune des personnes qui fréquentent et rendent notre bibliothèque chaleureuse, par leur participation de différentes façons (en empruntant ou en faisant des dons de livres, par leur présence amicale, par leurs suggestions, par leur bénévolat, etc.). Sachez que chacune de vos contributions est très appréciée!

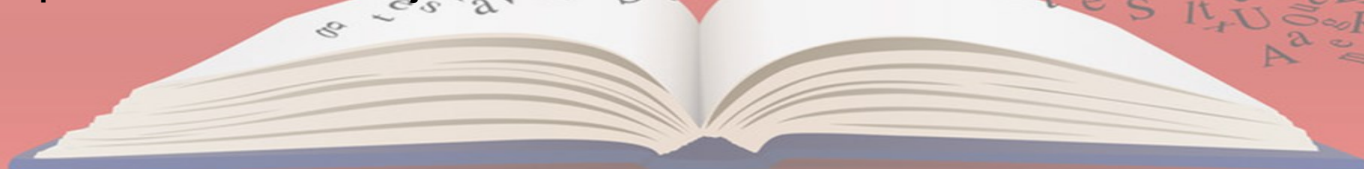
Nous souhaitons à tous de belles et bonnes vacances!

Louise Martineau, coordonnatrice



Prendre note que le **Marché public du livre**, qui devait avoir lieu le 19 juin au parc de la Solidarité, a été remis au 31 juillet. Les orages prévus cette journée ont forcé l'annulation de l'événement. Si vous êtes auteur et que vous désirez vous inscrire ou si vous désirez avoir des informations sur l'activité, contacter Mme Chantale Lefebvre à l'adresse courriel suivante : **chantale2902@gmail.com**.

Au plaisir de vous voir le 31 juillet !





ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Prendre soin
de **SOI**
tout en prenant soin
de **L'AUTRE!**

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390
POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457
info@aidantsvalleebatiscan.org 🌐 www.aidantsvalleebatiscan.org

SERVICES OFFERTS

Formations
Conférences
Écoute
Café-jasette
Référence et information
Activités diverses
Répit à domicile

PROGRAMMATION DE JUILLET 2021 – CAFÉ-JASETTE

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants autour d'un breuvage offert. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.

Saint-Luc-de-Vincennes PLACES LIMITÉES

Mardi 6 juillet

Mardi 13 juillet

Mardi 20 juillet

Mardi 27 juillet



Sainte-Thècle PLACES LIMITÉES

Jeudi 8 juillet

Jeudi 15 juillet

Jeudi 22 juillet

Jeudi 29 juillet

SPÉCIAL ÉTÉ : Lors des divers cafés-jasette de l'été, obtenez un breuvage ou une surprise glacée GRATUITEMENT!
* À noter que l'heure du début des activités est 13h15.

Svp confirmez votre présence car il est OBLIGATOIRE de s'inscrire ! Au plaisir de vous voir!

PROGRAMMATION DE AOÛT 2021

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants autour d'un breuvage offert. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.

Saint-Luc-de-Vincennes PLACES LIMITÉES

Mardi 3 août

Mardi 10 août

Mardi 17 août

Mardi 24 août

Mardi 31 août



Sainte-Thècle PLACES LIMITÉES

Jeudi 5 août

Jeudi 12 août

Jeudi 19 août

Jeudi 26 août

SPÉCIAL ÉTÉ : Lors des divers cafés-jasette de l'été, obtenez un breuvage ou une surprise glacée GRATUITEMENT!
* À noter que l'heure du début des activités est 13h15.

Svp confirmez votre présence car il est OBLIGATOIRE de s'inscrire ! Au plaisir de vous voir!



NOUVEAUTÉ À L'AGORA

Soirées Cinéma

Le comité culturel et le comité du Noël des enfants se réunissent pour vous offrir cet été une série de quatre soirées cinéma en plein air. La projection des films se fera sur grand écran à la place de l'Agora à Saint-Narcisse soit :

Les jeudis 1^{er} juillet, 15 juillet, 29 juillet et 12 août 2021 à compter de 20h15.

Nous vous invitons donc à apporter votre chaise et votre couverture. Du popcorn, des boissons et autres gourmandises seront vendues sur place.

Tous les profits amassés lors de ces soirées iront pour le Noël des enfants de Saint-Narcisse.

Visitez l'événement Facebook Ciné Agora Saint-Narcisse pour plus de détails ou pour connaître le titre des films qui seront présentés.

En cas de pluie, nous vous indiquerons si l'événement a toujours lieu par l'entremise des réseaux sociaux.

En espérant vous voir en grand nombre, le comité culturel ainsi que le comité du Noël des enfants vous souhaitent...

Bon cinéma !



Le Centre d'action bénévole de la Moraine a un urgent besoin de bénévoles pour cuisiner la Popote roulante de Saint-Narcisse! Quelques heures par mois peuvent apporter une aide inestimable pour les bénéficiaires de ce service.



Le plaisir et le réconfort que ce service apporte n'ont d'égal que la satisfaction de donner et d'offrir un immense soutien aux personnes concernées.

Nous serons heureux de vous compter parmi notre grande et belle famille de bénévoles. N'hésitez pas à communiquer avec Camille Cossette au 418-328-8600 poste 201.

Au plaisir de vous rencontrer.

MARCHÉ CHAMPÊTRE

Le comité organisateur du Marché champêtre de Saint-Narcisse est heureux de vous inviter à sa 6^e saison! Plusieurs anciens exposants seront des nôtres et de nouveaux s'ajoutent pour vous offrir des produits exceptionnels!

Depuis 6 ans, le Marché champêtre a acquis une réputation enviable grâce à la qualité et la variété de ses exposants. Venez les encourager et découvrir ce qu'ils ont à offrir!

Cette année, un chansonnier sera sur place tous les jours de marché et la maison Dupont ouvrira ses portes de 13 h à 15 h.

Voici les dates à mettre à votre calendrier :

- 4 juillet
- 18 juillet
- 1 août
- 15 août
- 29 août
- 5 septembre
- 3 octobre



Heures d'ouverture :
10 h à 15 h

Le Marché champêtre se tient à l'Agora de Saint-Narcisse, derrière l'église. Venez encourager nos exposants locaux! *Jamais nous sans vous!*

L'achat local n'a pas cet arrière-goût d'ignorance, mais possède plutôt cette douce saveur d'entraide!



On se voit cet été au Marché!

Annabelle, Éliane et Josiane

Comité organisateur du Marché champêtre de Saint-Narcisse

*Des mesures sanitaires seront mises en place pour la santé et la sécurité de tous.

LES MERCREDIS DE L'AGORA

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



30 juin : Spectacle présenté par :

Les cousins Branchaud : Musiciens originaires de Saint-Ursule, ce groupe vous fera giguer, danser et chanter.

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



14 juillet: Spectacle présenté par :

Old Country Band : Venez chanter les plus grands succès country en passant par Johnny Cash, Kenny Rogers et plus encore.



28 juillet: Spectacle présenté par :

Alkatraz-Vintage Rock n'Roll 50's & 60's : Les frères Tessier sont de véritables bêtes de scène; ils sauront vous plaire. Pour tous les amateurs de bon vieux rock n' roll. Le groupe vous garantit une soirée électrisante.



4 août: Spectacle présenté par :

Hells Bells Hommage à ACDC : Ce band vous offrira bien plus qu'un simple hommage à ACDC. C'est un spectacle en accord avec non seulement la performance, mais aussi avec la ressemblance du chanteur.



11 août: Spectacle présenté par :

Éric Labissonnière et ses amis du folklore sauront vous transmettre leur passion de la musique car ils sont tous des amoureux de la musique. Venez taper du pied avec eux et chanter des chansons à réponde.



18 août: Spectacle présenté par :

Éric Masson et Mi-Jo: Venez passer une soirée endiablée pour clôturer la saison tout en chantant des chansons populaires, en tapant des mains et des pieds.



Les spectacles seront présentés de 20h à 22h tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur. Apportez vos chaises. Information: **873-255-4754**

Nos autres commanditaires :



LA FABRIQUE
GOURMANDE



ENTRETIEN MÉNAGER
Estimation gratuite

Lavage de tapis
Résidentiel et commercial

JEAN-YVES ROUSSEAU
(418) 328-4236

Plafond - Mur
Plancher
Décapage - Cirage



Garage Jean Trudel inc.
Mécanique automobile

418 328-3322



François-Philippe
Champagne
Député de Saint-Maurice-Champlain

Shawinigan
632, av. de Grand-Mère, bur. 1
Shawinigan (Québec) G9T 2H5
Tél. : 819 538-5291
Téléc. : 819 538-7624

DÉPÔT POUR LE RECYCLAGE « Serpuariens »

Nous vous rappelons que la municipalité a aménagé un dépôt à l'intérieur du garage municipal afin de vous offrir un service de recyclage d'appareils électroniques désuets dont vous ne vous servez plus. (Ex. ordinateurs, téléviseurs, téléphones, radios, etc.).

Vous n'avez qu'à vous présenter au bureau de la municipalité au 353, rue Notre-Dame, du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h.

Ce service vous est offert gratuitement.



MAINTENANT POINT DE DÉPÔT POUR MIRA

La municipalité est maintenant partenaire du programme de récupération de cartouches d'encre pour Mira. Présentez-vous au bureau de la municipalité au 353, rue Notre-Dame.

ACCEPTÉE



brother

Lexmark

hp

DELL

Canon



REFUSÉE



OKIDATA

TOSHIBA



KONICA MINOLTA

SHARP

xerox

KYOCERA

Païement de votre compte de taxes sur « AccèsD » - Procédure

Païement par Internet

Utilisez le numéro de matricule comme numéro de compte en prenant soin d'inclure seulement trois zéros à la fin.



Nous vous recommandons de vérifier à nouveau si votre matricule est identique à celui inscrit sur votre compte de taxes, afin de vous assurer que votre paiement nous parvienne correctement. Il est de votre responsabilité de vérifier que le paiement a bien été reçu par la municipalité.

Le prochains versements sont : - 01 juillet 2021 et 01 octobre 2021



*** NOUVEAU - PAIEMENT INTERAC ***

Il est maintenant possible de payer vos taxes directement au bureau municipal.



Chaque année, de mai à décembre, le ministère des Transports rafraîchit les lignes de démarcation sur les routes sous sa responsabilité.

Pour bien exécuter le travail, un convoi se déplace à une vitesse variant entre 10 et 20 km/h. Lorsque l'on rencontre un pareil convoi, il est essentiel de respecter la signalisation. Il faut également s'assurer de ne pas circuler sur les lignes fraîchement peintes, de manière à préserver la qualité du marquage durant la période de séchage (celle-ci peut prendre jusqu'à

90 minutes).

Prenez note que le ministère des Transports décline toute responsabilité pour les dommages causés à un véhicule, si les travaux sont effectués selon les normes établies.

Le Ministère invite les usagers à la patience et à la vigilance afin de permettre aux employés de réaliser un travail de qualité, et ce, en toute sécurité. Par ailleurs, pendant toute la durée des travaux, les consignes et directives de santé publique seront rigoureusement respectées et des mesures d'hygiène, de santé et de sécurité seront mises en place.



Information : Roxanne Pellerin, conseillère en communication, 819-698-8392

Source : Mariepier Tremblay, conseillère en communication



DÉMÉNAGEMENT

Vous prévoyez déménager ou c'est fait! N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse. Visitez notre site Web, à la section « **INFO CITOYEN** » sous l'onglet « *Changement d'adresse* ». Vous y trouverez un formulaire à compléter et nous retourner ainsi que plusieurs liens intéressants pour aviser les gouvernements et divers organismes.



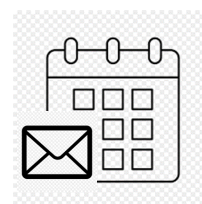
VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES - SAISON 2021

SOYEZ PRÊTS !

Si la vidange de votre fosse est prévue cette année, vous recevrez une lettre, environ deux semaines à l'avance, dans laquelle vous serez informés de la date prévue ainsi que des mesures à prendre pour préparer votre fosse. La période de vidange est prévue entre les 21 et 28 juillet.



Vous n'avez pas l'obligation d'être présent le jour de la vidange mais vous devez vous assurer que votre fosse septique soit accessible le jour prévu de la vidange.



En tout temps, vous pouvez connaître la date prévue de la vidange de votre fosse septique en utilisant l'application :

MON DOSSIER

qui se trouve sur la page « fosses septiques » du site Internet d'Énercycle :

<https://www.enercycle.ca/la-vidange-de-boue-de-fosses-septiques>

Site internet: www.saint-narcisse.com
Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com

Facebook: **Municipalité Saint-Narcisse**
Téléphone : 418-328-8645

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Il y aura collecte des encombrants (meubles et autres) la semaine du 8 juillet lors de la journée de la cueillette des ordures dans votre secteur.				1 	2  Bureau municipal fermé	3
4 	5  Conseil 19h30	6 	7	8  Collecte des encombrants		
	12	13	14 	15 	16  Pas d'Info municipal (vacances)	17
18 	19  Du 18 au 31 juillet	20 	21	22 	23	24
25	26	27	28 	29 	30	31 

Cette page de calendrier peut être différente de celle publiée dans le calendrier municipal, car elle vient mettre à jour des informations qui ont changé depuis sa publication en janvier dernier. **Soyez attentif!**

Bureau municipal - Vacances

Pour la période des vacances du **lundi 19 juillet au vendredi 30 juillet, le bureau municipal sera fermé.**

Il vous sera possible de laisser un message vocal au **418 328-8645** ou un message courriel à municipalite@saint-narcisse.com. La prise des messages se fera au retour des vacances le lundi 2 août.

Le service d'urbanisme et environnement demeure disponible du 26 au 30 juillet. Vous devez prendre rendez-vous avec Sébastien Blanchette par téléphone au 418-328-8645 #2224 ou par courriel à : inspecteur@saint-narcisse.com

Pour toute urgence concernant les travaux publics, vous pouvez communiquer avec monsieur Guy Trépanier au **819 690-5056**.

Bonnes vacances et bon été !!!



Site internet: www.saint-narcisse.com
Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com

Facebook: **Municipalité Saint-Narcisse**
Téléphone : 418-328-8645

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 	2	3 	4 	5 	6	7
8	9	10	11 	12 	13 Fin du camp de jour 	14
15 	16  Conseil 19 h 30	17 	18 	19 	20  Date de tombée pour recevoir vos infos...	21
22	23	24	25	26 	27	28
29 	30	31  Retour à l'école !				

Cette page de calendrier peut être différente de celle publiée dans le calendrier municipal, car elle vient mettre à jour des informations qui ont changé depuis sa publication en janvier dernier. **Soyez attentif!**

Le personnel municipal

Administratif	Travaux publics	Personnel de soutien
Stéphane Bourassa , directeur général	Guy Trépanier , responsable de l'entretien mécanique	Louise Martineau , responsable bibliothèque
Johanne Ringuette , directrice générale adjointe	Sylvain Quessy , journalier et opérateur	Yves Brouillette , journalier et espaces verts
Lucie Désaulniers , technicienne administrative	Marc Lahaie , journalier et opérateur	Pierre Baril , parc et esp. verts André Ayotte , resp. patinoire
Sébastien Blanchette , inspecteur municipal	François Trudel , journalier et opérateur	Guy Gervais , directeur Service incendie

**LE MEILLEUR
SE TROUVE CHEZ NOUS!**



ALERTES MUNICIPALES

Afin d'être informé des nouvelles importantes et des alertes, inscrivez-vous sur notre site Web à l'adresse suivante :

www.saint-narcisse.com